

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 5 juillet 2016, 09h30-12h00

Présents : Manlio Cinalli, Renaud Dehousse, Alain Dieckhoff, Jean-Marie Donegani, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Florence Haegel, Emeric Henry, Christophe Jamin, Marc Lazar, Frédéric Mion, Joan Monras, Christine Musselin, Pap Ndiaye, Marco Oberti, Sandrine Revet, Paul André Rosental, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Philippe Coulangeon, Gilles Favarel-Garrigues, Charlotte Halpern, Guillaume Plantin (procuration E. Henry), Xavier Ragot, Jean-Marc Robin, Francesco Saraceno.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué

Remarque préliminaire : Le président du conseil scientifique, Marc Lazar, et la directrice scientifique, Christine Musselin, rappellent que les documents relatifs aux sujets à examiner en séance doivent parvenir à la direction scientifique dans des délais qui permettent un envoi de l'ordre du jour et des documents 10 jours avant la séance, afin de permettre aux membres du conseil scientifique de prendre connaissance des dossiers en amont de la séance. Ils encouragent les uns et les autres à être plus respectueux des délais sinon l'examen des dossiers qui ne sont pas transmis dans les délais, sera reporté à une séance ultérieure.

Marc Lazar évoque ensuite une proposition de Claire Andrieu qui souhaiterait que l'ensemble de la communauté académique de Sciences Po puisse recevoir l'ordre du jour du Conseil scientifique, afin d'être informé de la date de tenue des réunions et de leur objet et d'en discuter avec les représentants élus des différents départements et centres. Cette suggestion sera examinée par la direction.

1/Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 14 juin 2016

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2/Présentation des évolutions du collège universitaire : bilan des travaux de l'Acte II

Marc Lazar remercie Bénédicte Durand pour sa venue et souligne l'innovation que constitue la mise à l'ordre du jour au sein du conseil scientifique d'un sujet sur la réforme du collège universitaire.

Bénédicte Durand rappelle les objectifs de l'Acte II du collège universitaire, qui s'inscrit dans le prolongement du premier acte en 2009. Il s'agit tout d'abord de faire vivre un diplôme de Bachelor, diplôme intermédiaire de fin de premier cycle. Sur ce point, Bénédicte Durand observe que les politiques des établissements non universitaires vis-à-vis des diplômes intermédiaires sont variables. A Sciences Po, il s'agit de renforcer la visibilité et la lisibilité du diplôme de Bachelor au niveau national et au niveau international, afin de rendre possible grâce à ce diplôme, soit des mobilités vers d'autres établissements, soit une insertion professionnelle. Il s'agit également de faire face à la montée en puissance des effectifs, concomitante à l'augmentation du vivier des étudiants internationaux et à l'implantation des étudiants dans les six campus en région, de travailler à une meilleure coordination des pratiques et des contenus d'enseignement, de redéfinir une culture fondamentale commune aux 4500 étudiants du collège, et d'élaborer un contrat pédagogique partagé entre les 7 campus.

Bénédicte Durand déclare qu'une réflexion a été initiée lors de la dernière rentrée, à travers quatre groupes de travail dédiés à l'innovation sociale, à l'innovation pédagogique, au contenu et à la qualité de la formation, à l'internationalisation du parcours de formation des étudiants de premier cycle.

Les groupes ont été constitués de façon intercatégorielle – anciens étudiants, enseignants de tous statuts, experts extérieurs, sous la conduite d'un enseignant chercheur de l'établissement.

Chacun des groupes s'est réuni entre huit et douze fois durant l'année universitaire. Un travail parallèle a été mené par une équipe de consultation constituée des doyens des Masters et des directeurs des départements, afin d'animer la réflexion – dans les groupes et entre les groupes – sur les grandes évolutions du collège universitaire. Bénédicte Durand précise qu'il s'est agi d'inscrire la réflexion dans une logique d'évolution et non de transformation radicale du premier cycle.

Les conclusions des groupes de travail, communiquées en juin au directeur de Sciences Po, permettent d'orienter la réforme dans deux directions principales. D'une part, il s'agit de réaffirmer l'ambition de diversité dans l'établissement, à travers un pilotage plus efficace du dispositif CEP et par la confirmation d'une voie de recrutement

spécifique à l'attention des populations scolaires les plus socialement vulnérables. Bénédicte Durand observe que certaines dérives du dispositif CEP ont altéré l'efficacité du dispositif global en termes de diversité. Elle ajoute que la recherche à Sciences Po sur la question d'innovation sociale a nourri le travail de réflexion de l'établissement. L'une des idées serait que l'établissement profite de son réseau de campus en région pour travailler au soutien de ces populations, par exemple par la création d'écoles d'été. Bénédicte Durand rappelle que des populations très fragiles socialement ne figurent pas exclusivement dans les 106 lycées répertoriés dans le dispositif CEP.

Il s'agit par ailleurs de mettre en place une réforme curriculaire axée sur trois éléments de changement pour chacune des trois années.

En première année, l'objectif demeure la refondamentalisation du *core curriculum* en termes de contenu et de langues d'enseignement, notamment dans la perspective de la croissance du campus de Reims. L'idée est d'inscrire dans une logique d'équilibre, à égalité de temps d'enseignement, les cinq disciplines fondamentales de la première année.

En deuxième année, l'enjeu serait de dessiner des parcours thématiques autour de trois majeures : les enjeux socio-économiques ; les enjeux politiques et les enjeux de gouvernance ; le champ des humanités politiques. La possibilité sera offerte aux étudiants de se positionner non pas dans une logique de spécialisation, mais dans une logique de traversée des champs épistémologiques, incluant une initiation à la recherche autour de ces trois enjeux. Enfin, la troisième année devra constituer une opportunité d'approfondissement, au sein de, et en accord avec, les universités partenaires. Cela permettra de délivrer un diplôme de Bachelor effectué en six semestres, avec une majeure et une spécialité géographique comme coloration de la majeure (et non plus une spécialité géographique structurante du parcours au collège).

Parallèlement, le groupe de travail dédié à l'innovation pédagogique a émis un certain nombre de propositions, de modifications de rythme et de format, en insistant notamment sur la nécessité d'inscrire l'établissement dans le numérique, à travers de nouveaux outils et la création d'un campus numérique du collège, ainsi qu'en identifiant les besoins en termes de contenus d'enseignement sur le numérique aujourd'hui absents du collège.

Bénédicte Durand conclut son intervention en indiquant que les départements vont être sollicités à partir de l'automne 2016 pour construire le nouveau curriculum. Elle rappelle que cette réforme s'inscrit dans un contexte de rapprochement des universités SHS en région parisienne, regroupements qui pourraient prochainement conduire à l'émergence d'offres pluridisciplinaires sélectives et solides sur le plan académique. L'enjeu pour Sciences Po est de mettre à profit son avance, fondée sur la force de sa communauté académique, son positionnement international, sa sélectivité et sa pluridisciplinarité.

Marc Lazar remercie Bénédicte Durand pour sa présentation, puis ouvre la discussion.

Sandrine Revet remercie Bénédicte Durand pour sa présentation et s'enquiert des modalités de mise en œuvre du calendrier, de l'incidence d'éventuelles semaines supplémentaires d'enseignement par semestre et du fonctionnement de l'instance de pilotage du Bachelor.

Emanuele Ferragina remarque que la deuxième année pourrait être plus flexible, avec des choix à la carte dans le cadre d'orientations disciplinaires, à l'image du modèle anglo-saxon. Emanuele Ferragina demande également si les étudiants qui se destinent à un Master de recherche pourraient avoir la possibilité de faire une deuxième année davantage axée sur la méthode.

Renaud Dehousse se félicite tout d'abord de la tenue de ce débat, qui donne sa pleine mesure aux réformes visant à faire du Conseil scientifique une instance de réflexion et de débat sur les enjeux fondamentaux de l'enseignement et de la recherche. Il s'interroge sur la possibilité de mener une réflexion plus générale sur les missions premières des sites délocalisés de Sciences Po, initialement dotés d'une spécialité géographique, spécialité qui ne lui semble plus adaptée.

Sur le calendrier, Bénédicte Durand indique que les travaux relatifs à la première année auront lieu lors de la rentrée 2017. Les travaux relatifs à la deuxième année et à la troisième année auront lieu lors des deux rentrées suivantes, en 2018 et en 2019. Concernant l'organisation des semestres, elle confirme qu'un travail de desserrement du calendrier universitaire sera réalisé, au collège de manière à donner plus de souplesse dans la projection des enseignements et plus de qualité pédagogique. L'objectif est de faire en sorte que les étudiants travaillent davantage, c'est-à-dire plus longtemps, avec plus d'autonomie, dans une relation plus active avec leur apprentissage. Bénédicte Durand évoque au moins une treizième semaine par semestre, avec des semaines au format plus intensif sur des objets particuliers ou des objets inter-campus.

Bénédicte Durand précise des éléments non évoqués dans sa présentation. L'enjeu consiste à produire le référentiel de connaissances et de compétences du diplôme de Bachelor de Sciences Po en se donnant les moyens de s'assurer qu'un certain nombre de connaissances et de compétences sont bien acquises lorsque les étudiants entrent en Master. Cela suppose un moment d'évaluation. Bénédicte Durand évoque le modèle du *Bachelor's thesis*, ancré sur des pratiques de recherche, ou encore une soutenance sur un parcours de lecture obligatoire, qui constituerait une vérification de la culture des sciences humaines et sociales. Cela engage une réflexion sur les moyens d'accompagnement des étudiants de troisième année et sur l'organisation de cette évaluation finale

Bénédicte Durand indique ensuite que l'enjeu des majeures est de faire vivre des ateliers de méthodologie d'initiation à la recherche, connectés aux champs thématiques pour répondre aux soucis des étudiants de se renforcer d'un point de vue académique et leur permettre de se diriger vers une troisième année, avec davantage d'outils en poche.

Cornelia Woll explique que le collège universitaire pourrait être doté à l'avenir d'un conseil pédagogique, à l'instar des conseils de l'ensemble des écoles de Sciences Po. Cette instance doit cependant être précisée dans sa forme, en tirant les leçons du fonctionnement des groupes de travail et en incluant les référents collège pour faire le lien avec les départements et les différents centres de recherche. Une proposition concrète sera émise pour mettre en forme cette proposition de gouvernance apparentée à ce qui existe, dans les écoles, au niveau du Master.

Bénédicte Durand revient sur les aspects de flexibilité de deuxième année évoqués par Emanuele Ferragina. S'il s'agit de conserver pour les étudiants des choix larges et multiples, la ligne de force principale de cette réforme est la structuration d'un core curriculum autour de chacune des majeures, afin de développer une culture commune et d'éviter des logiques de spécialisation trop fines dont Sciences Po ne peut assurer la qualité.

Concernant l'articulation des campus, Bénédicte Durand évoque le renforcement de la majeure comme élément de structuration et de déploiement sur tous les campus : tous les campus offriront les trois majeures. La spécialité géographique garde son intérêt pour l'attractivité des campus et pour la création des mixes internationaux, mais elle ne sera plus l'élément structurant du recrutement, de la scolarité et de la projection en troisième année, d'abord conduite par le projet dans sa globalité. Bénédicte Durand rappelle néanmoins que les campus fonctionnent bien et qu'il est donc nécessaire de construire sur cet héritage dans une logique d'évolution, qui suppose de conduire une réflexion sur un nouveau modèle d'internationalisation.

Marc Lazar remercie Bénédicte Durand pour sa présentation et déclare qu'un autre point d'information sera fait lorsque la réforme sera engagée dans sa voie finale.

3/Présentation du plan de recrutement académique 2016-2018

Christine Musselin présente dans un premier temps les leviers qui permettent de renforcer la faculté permanente de Sciences Po :

- Sciences Po a la possibilité de créer deux postes de maîtres de conférences dans le cadre du contrat de site USPC. La décision sur l'ouverture de postes dans ce statut sera prise pendant l'été et fera l'objet d'un point d'information lors du Conseil scientifique du mois de septembre ;
- la création de chaires DSD. En l'état actuel des choses, la seule chaire qui pourrait se développer avec un besoin de recrutement est la chaire « Smart Cities » ;
- la création de deux à trois postes FNSP par an soit six nouveaux postes FNSP. Christine Musselin attire l'attention des membres du conseil scientifique sur l'effort que ces créations représentent, dans un contexte d'environnement budgétaire fortement contraint ;
- la possibilité, pour les unités de recherche mixte CNRS, d'accueillir des personnels provenant du CNRS. Cette possibilité n'est pas inscrite dans le document du fait de l'absence de visibilité sur les demandes de mutation et de l'absence de contrôle sur les recrutements au niveau national ;
- cinq postes à ouvrir, issus du précédent plan de recrutement.

Pour la période de septembre 2016 à septembre 2019, le nouveau plan de recrutement concerne donc vingt-neuf postes, en tenant compte des postes actuellement vacants, des postes qui vont se libérer du fait de départ à la retraite, et des huit créations de postes mentionnées précédemment.

Sur un plan méthodologique, Christine Musselin rappelle que des travaux ont été menés au cours du premier semestre afin d'identifier, d'une part les priorités d'enseignement émises par les écoles et la DES, et d'autre part les besoins dans les différentes unités de recherche. Les centres et départements ont reçu les besoins des écoles, ainsi que des éléments d'information sur la démographie de la communauté permanente, puis ont fait remonter leurs besoins à la direction scientifique.

Christine Musselin précise que plusieurs postes dans ce plan répondent aux besoins exprimés par les écoles. Ainsi le poste en économie publique, les postes qui intègrent les demandes en stratégie et transformation numérique, deux postes qui renforcent l'analyse de certains secteurs d'action publique et enfin le poste en humanités pour le collège.

Lors de sa présentation aux doyens, le plan de recrutement a suscité des interrogations, notamment sur l'absence d'ouverture d'un poste en marketing. Sur ce point, Christine Musselin suggère que le poste ouvert au médialab puisse être affiché avec une dimension d'analyse numérique des marchés. Les doyens ont également noté l'absence de postes en leadership et organisation et certains ont appelé au recrutement d'un spécialiste en comptabilité, ouvert aux sciences sociales. Ces demandes ont été notées et un retour sera opéré vers les centres afin de vérifier dans quelle mesure elles peuvent être satisfaites. Christine Musselin souhaite préciser qu'elle a intégré autant que possible les besoins qui avaient été exprimés par les écoles tout en tenant compte des demandes des centres, qui ne sont pas toutes satisfaites. Dans ces conditions, des compromis ont dû être trouvés entre les uns et les autres.

Christine Musselin présente ensuite le plan de recrutement décliné année par année, tenant compte des statuts disponibles (les supports de professeurs d'université sont beaucoup plus nombreux que ceux des autres statuts). Elle note également que les postes à ouvrir en 2016-2017 sont plus nombreux que les années suivantes. Ce phénomène naturel est lié au fait que davantage de postes sont déjà vacants. Christine Musselin précise que le plan n'intègre pas les postes en détachement et les postes en congés sans solde.

Marc Lazar remercie Christine Musselin et ouvre la discussion.

Sophie Dubuisson-Quellier se réjouit de l'ouverture de ces postes, puis demande s'il est possible que les laboratoires mènent des recherches sur les viviers, en vue de modifier à la marge les intitulés des postes.

Marco Oberti s'interroge sur la chronologie des ouvertures de postes et sur la possibilité de disposer de flexibilité en fonction des viviers ou de la disponibilité de certains candidats, et d'ajuster le calendrier en conséquence.

Paul-André Rosental remercie la direction scientifique pour son travail de création de postes. Il ajoute être particulièrement reconnaissant vis-à-vis de la création d'un poste en histoire numérique, mais explique qu'au stade émergeant de cette spécialité, il lui semblerait plus prudent de proposer ce poste à un niveau de maître de conférences,

quitte à inverser cette ouverture de poste avec celle d'histoire économique, de façon à bénéficier d'un vivier beaucoup plus large.

Christine Musselin observe que ces trois interventions concernent des ajustements sur les calendriers et sur les statuts. Elle explique qu'il est tout à fait possible d'inverser les priorités ou les intitulés dans la limite des postes disponibles. Les intitulés des postes peuvent également être reformulés afin de tenir compte des viviers, à condition que ces requalifications ne soient pas complètement différentes des intitulés initiaux.

Séverine Dusollier comprend que les postes proposés incluent les vacances de postes issues de départs en retraite. Elle souhaiterait que cela soit indiqué dans le document afin d'avoir une meilleure vision de la création nette de postes et de la reconfiguration des différentes expertises. Elle revient ensuite sur le poste en droit numérique et suggère que l'intitulé soit plus large, par exemple « innovation et nouvelles technologies ».

Martial Foucault revient sur les huit créations nettes de postes évoquées dans l'introduction et souhaiterait savoir comment ces créations se répartissent dans chaque discipline. Concernant la méthodologie, il regrette que le temps de coordination entre les écoles et les centres ait été si court. Il demande ensuite s'il y a un remplacement systématique, quelle que soit la discipline, des postes qui font l'objet de départs en retraite. Enfin, Martial Foucault remarque que le poste de psychologie politique est proposé sur un support de professeur des universités. Il lui semblerait préférable de transformer ce poste en poste d'*assistant professor* de droit privé, dans la même logique précédemment exposée de richesse du vivier des candidats disponibles.

Renaud Dehousse revient sur la difficulté de coexistence des structures – départements, centres de recherche, écoles – et souhaiterait que le prochain plan de recrutement soit instruit plus en amont, afin de faciliter des échanges délibératifs au niveau de l'ensemble de l'institution. Renaud Dehousse explique avoir discuté, en sa qualité de directeur du CEE, avec les doyens des écoles. Les échanges ont certes été fructueux mais il lui semble important que les discussions puissent avoir lieu dans un cadre multilatéral, dans lequel les besoins des uns et des autres peuvent être posés et confrontés. Renaud Dehousse relève ensuite que les propositions du CEE relatives aux créations de postes en sociologie n'ont pas été retenues alors que le CEE comporte une composante sociologique importante et que ces propositions sont le fruit d'un travail de concertation intense avec le département. Il demande donc que cette identité partiellement sociologique du CEE ne soit pas oubliée dans le futur.

Christine Musselin revient sur les créations de postes et confirme les huit créations nettes, dans le respect de ce qui avait été annoncé lors du bureau scientifique de décembre 2015, à savoir sans création nette en science politique. Concernant les remplacements des départs en retraite, un remplacement du poste est systématiquement effectué, mais pas nécessairement dans la discipline ou sur le profil du poste initial. Concernant la modification de statut pour le poste de psychologie politique, Christine Musselin indique que cela est envisageable, à condition qu'il s'agisse

d'un échange avec un autre profil acceptant de recruter un professeur des universités à la place d'un *assistant professor*.

Concernant la procédure, celle-ci pourrait bien entendu être améliorée ; Christine Musselin précise néanmoins que la conception du plan de recrutement s'est étendue sur six mois mais que le retour tardif des documents attendus a considérablement réduit les possibilités de programmer des moments d'interaction et d'échanges entre les différentes instances. Elle rappelle qu'à aucune autre période, l'articulation des besoins entre centres, départements et écoles n'a été si importante. À son sens, la tension entre demandes d'enseignement et de recherche est dans une certaine mesure inévitable mais le dialogue entre les différentes entités doit se poursuivre afin de trouver les meilleurs compromis.

Emeric Henry souhaite savoir comment s'est faite l'articulation avec les demandes des écoles et s'enquiert de l'articulation des postes PAST par rapport aux demandes des écoles.

Sandrine Revet souligne les difficultés que sont susceptibles de rencontrer les chercheurs et les enseignants-chercheurs qui seront recrutés hors des 5 disciplines pour lesquelles Sciences Po est autorisé à délivrer le diplôme de doctorat.

Christine Musselin complète la remarque de Sandrine Revet en évoquant la problématique d'accès aux contrats doctoraux, qui constitue l'un des sujets de réflexion autour de l'école doctorale. Quant à l'arbitrage entre les postes de la faculté permanente et les postes de PAST, elle passe la parole à Cornelia Woll qui va justement préciser la procédure de nomination des PAST à Sciences Po, mais précise qu'ils devraient être intégrés à la réflexion sur la satisfaction des besoins en recrutement quand il n'y a pas de poste de permanent sur un domaine important pour les écoles.

4/Rappel de la procédure de nomination des PAST à Sciences Po

Cornelia Woll rappelle que les PAST désignent des postes publics de professeurs associés non titulaires et limités dans le temps (3 ans, renouvelable une fois). Ces postes sont proposés à des personnes ayant un emploi et n'incluent pas d'obligations de recherche. Ils offrent aux professionnels l'opportunité d'enseigner à temps partiel au sein des universités en France. Sciences Po compte actuellement huit supports publics de PAST ainsi que quelques PAST privés, qui se traduisent par des contrats à durée déterminée de la FNSP.

Les postes de PAST ne sont pas occupés par des universitaires, mais les enseignements dispensés par les titulaires de ces postes revêtent un caractère stratégique pour les écoles et secteurs pédagogiques concernés par ces nominations. S'ils peuvent également assurer des responsabilités d'encadrement et de suivi d'étudiants, ils n'ont néanmoins pas vocation à se voir attribuer des fonctions plus lourdes en termes de structuration de maquettes pédagogiques ou de définition de parcours d'études, qui constituent la prérogative des membres de la faculté permanente.

S'agissant de la procédure, elle est identique pour les PAST publics et privés : des demandes sont relayées par les différentes écoles ou par le collège, et sont discutées au

sein du Comité décanal stratégique, puis soumises au conseil scientifique avant décision du directeur de Sciences Po.

9/Avis sur les nominations de deux professeurs associés (PAST, FNSP) à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2016 : Vincent Duclert et Jean Pisany-Ferry

Pap Ndiaye propose la nomination de Vincent Duclert, historien, inspecteur général de l'Education nationale, secrétaire général de l'association des amis d'Elie et Florence Halévy, chargé par le ministère de l'Education nationale d'une mission sur l'enseignement et la recherche des génocides en France. La nomination de Vincent Duclert permettrait de développer un enseignement comparé des génocides au XX^{ème} siècle.

Marc Lazar s'enquiert d'éventuelles demandes de précision de la part des membres du Conseil scientifique.

Alain Dieckhoff observe que Jacques Semelin, chercheur au CERI travaille également sur la question des génocides et est en outre le fondateur de l'encyclopédie en ligne des violences de masse. Alain Dieckhoff suggère que Vincent Duclert se rapproche des chercheurs travaillant sur ces thématiques à Sciences Po.

Cornelia Woll confirme que des liens seront établis entre Vincent Duclert, s'il est recruté, et les personnes en charge de l'encyclopédie, Jacques Semelin et Claire Andrieu.

Le résultat du vote est le suivant : 20 votants, 20 voix exprimées, 20 votes oui, pas de vote non, pas de vote blanc.

Le conseil scientifique approuve donc la nomination de Vincent Duclert au poste de PAST FNSP à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2016.

Emeric Henry propose la nomination de Jean Pisani-Ferry, économiste, directeur du Conseil d'analyse économique, fondateur en 2005 du think tank Bruegel, dont il a été le directeur de 2005 à 2013. La nomination de Jean Pisani-Ferry viendrait renforcer le potentiel d'enseignement de l'Ecole d'affaires publiques.

Marc Lazar s'enquiert d'éventuelles demandes de précision de la part des membres du Conseil scientifique.

Le résultat du vote est le suivant : 20 votants, 20 voix exprimées, 18 votes oui, pas de vote non, 2 votes blanc.

Le conseil scientifique approuve donc la nomination de Jean Pisany-Ferry au poste de PAST FNSP à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2016.

5/Avis sur le passage en 2^{ème} partie de *tenure track* de Jan Rovny, *assistant professor* au CEE et au LIEPP

Florence Haegel présente de dossier constitué en vue du passage dans la seconde partie de la *tenure track* de Jan Rovny, *assistant professor* en science politique au CEE et au

LIEPP. Ce dossier, composé d'un rapport et de plusieurs publications, a été soumis à deux évaluateurs extérieurs en poste à l'étranger, qui ont rendu des avis très favorables. Le comité d'évaluation, composé de Renaud Dehousse, Bruno Palier, Florence Haegel, Martial Foucault et Jacques Rupnik, s'est réuni le 15 juin 2016 et a rendu un avis unanimement favorable à l'entrée de Jan Rovny dans la seconde partie de la *tenure track*.

Le résultat du vote est le suivant : 25 votants, 25 voix exprimées, 25 votes oui, pas de vote non, pas de vote blanc.

Le conseil scientifique rend un avis favorable au passage en deuxième partie de *tenure track* de Jan Rovny.

6/Avis sur la demande de publication d'un poste de Professeur des universités (poste public) en science politique, profil « Sociologie politique comparée » –

Renaud Dehousse rappelle que le profil du poste est déterminé par le constat d'un rapport de tension entre les citoyens et le pouvoir politique de l'Europe contemporaine. Ce poste doit être défini de façon large, afin de permettre des spécialisations dans le rôle et la transformation des partis ou des systèmes politiques, tout en insistant sur le profil de comparatiste du poste.

Marc Lazar précise que le comité de sélection sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil scientifique. Renaud Dehousse ajoute que le comité de sélection doit effectivement encore faire l'objet d'un avis du département de science politique.

Marc Lazar s'enquiert des demandes de précisions sur ce profil de poste, puis propose à l'assemblée de passer au vote.

Les membres du conseil scientifique adoptent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la publication du profil de poste.

7/ Avis sur les candidatures étrangères au poste de Professeur des universités (poste public) en droit, profil « Droit international économique »

Le Conseil scientifique examine les dossiers de trois candidats exerçant actuellement leurs fonctions à l'étranger, dans le cadre du recrutement sur le poste de Professeur des universités en droit, profil « Droit international économique ».

Les dossiers des trois candidats, Jean d'Aspremont, Fabio Morosini et Hani Sayed ont fait l'objet d'un double rapport. Pour chacun d'entre eux, les avis sont favorables.

Les membres du Conseil scientifique suivent ces avis et autorisent, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, les trois candidats à poursuivre le concours.

8/Avis sur les candidatures étrangères au poste de Professeur des universités (poste public) en Histoire, profil « Histoire de l'Afrique subsaharienne »

Le Conseil scientifique examine les dossiers des 13 candidats exerçant actuellement leurs fonctions à l'étranger, dans le cadre du recrutement sur le poste de Professeur des universités en histoire, profil « Histoire de l'Afrique subsaharienne ».

Les dossiers des treize candidats ont fait l'objet d'un double rapport :

- Pour 7 candidatures, les deux avis sont négatifs.
- Pour 4 candidatures, les deux avis sont positifs.
- Pour 2 candidatures, les deux avis sont divergents.

Une discussion, à laquelle participent des membres de différentes disciplines (et non exclusivement des historiens) s'engage sur le profil le type et le nombre de publications requises pour postuler à un poste de rang A, critères qui ne sont pas identiques en fonction des disciplines et des pays considérés.

A l'issue de la discussion, les membres du Conseil scientifique rendent les avis suivants :

- Sont autorisés à poursuivre le concours : Susan Baller, Florence Berrault, Alexander Keese, Benjamin Lawrance.
- Ne sont pas autorisés à poursuivre le concours : James Brennan, Joël Glassman, Katherine Luongo, Justin Pearce, Jeremy Prestholdt, Loreena Rizzo, Victor Ukaogo, Sarah von Beurden, Jelmer Vos.

10/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Antoine Vion

Ce point est reporté.

11/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Christophe Capuano

Paul-André Rosental présente le dossier de Christophe Capuano. Actuellement maître de conférences à l'Université Lyon 2 en histoire, Christophe Capuano est spécialiste de l'histoire des politiques sociales et auteur d'un ouvrage sur les politiques familiales sous Vichy. Son HDR portera sur l'analyse des catégories de vieillesse et de dépendance, et fait d'ores et déjà l'objet d'un contrat d'édition avec les Presses de Sciences Po.

Les membres du conseil scientifique, à l'unanimité des présents, autorisent Christophe Capuano à présenter le diplôme d'HDR en histoire à l'Institut d'études politiques de Paris.

12/Information sur la procédure de renouvellement du MaxPo, bilan 2012-2015

Christine Musselin rappelle que le MaxPo est un centre créé sur la base d'une convention passée entre Sciences Po et la société Max Planck, qui a décidé il y a quelques années de créer des centres à l'international dans différentes disciplines. Ces centres sont soumis à renouvellement tous les cinq ans. Le MaxPo fait actuellement l'objet d'une évaluation

visant à décider de son renouvellement pour cinq années supplémentaires. Un rapport d'activité a été produit au premier semestre 2016 et l'évaluation est en cours. Christine Musselin précise que la décision de la société Max Planck ne tiendra pas compte de l'avis de Sciences Po, mais elle souhaiterait montrer l'intérêt de Sciences Po en faveur de la poursuite des activités de ce programme en soumettant cette décision au conseil.

Marc Lazar propose de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil scientifique afin que les membres aient le temps de prendre connaissance du rapport d'activité du MaxPo.

13/Questions diverses

Christine Musselin rappelle les étapes de la procédure de promotion pour les professeurs et maitres de conférences des universités. Elle propose que pour cette année, l'examen soit reporté à la rentrée, afin de laisser un temps approprié à l'instruction des dossiers par deux rapporteurs, un rapporteur extérieur à Sciences po et un rapporteur interne.

Marc Lazar souscrit à cette proposition et souhaite que cette procédure permette une délibération commune, dépassant les logiques disciplinaires des membres du Conseil et affirme la maturité pluridisciplinaire du conseil.

Au titre des questions diverses, Paul-André Rosental évoque la mise en œuvre, par les organismes de recherche, de services de cloud. Il cite un courrier expliquant que « *ce déploiement s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale des établissements publics de recherche, visant à éviter l'éparpillement des données professionnelles sur des plateformes de stockage en ligne, situées hors des réseaux du secteur public et/ou du périmètre d'application de la législation française.* » Paul-André Rosental souhaite savoir si Sciences Po pourra bénéficier du même dispositif de service de stockage des fichiers.

Christine Musselin propose que cette question soit reprise au CRIRE et soumise à la DSI.

Marc Lazar rend hommage à Renaud Dehousse, qui va prendre la présidence de l'Institut universitaire européen de Florence à partir de septembre. Il affirme que cette nomination, méritée, honore Sciences Po. Il salue les travaux de Renaud Dehousse, notamment l'alliance du droit constitutionnel et de la science politique, ainsi que l'animation du centre d'études européennes. Il rappelle ensuite que son rôle a été très important lors de moments stratégiques de l'établissement, notamment à travers sa présidence du conseil de direction de l'institut pendant trois ans, période au cours de laquelle il a affirmé le poids, le rôle et l'importance de la communauté académique. Marc Lazar espère que Renaud Dehousse reviendra à Sciences Po après ces sept années passées à la présidence de l'institut universitaire européen.

Applaudissements.

Renaud Dehousse remercie Marc Lazar.

Prochaines séances du Conseil scientifique :

- Formation plénière : lundi 26 septembre, 9h-10h30
- Formation restreinte : lundi 26 septembre, 10h30-12h ; mardi 8 novembre, 10-12h ; mardi 13 décembre ; 11h-13h